



# **Rothschild & Co**

## **Code de conduite des fournisseurs**

# Code de conduite des fournisseurs

---

Rothschild & Co encourage une culture d'entreprise responsable et assume ses responsabilités quant à l'impact de son activité à l'égard de ses collaborateurs, de son secteur d'activité, des communautés locales et de la planète. Le groupe est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et s'est engagé à mettre en œuvre les principes de ce Pacte en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de corruption, dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité d'entreprise.

Le groupe vise à créer un pool diversifié de fournisseurs qui soit fondé sur des relations de respect, de confiance et de transparence. Rothschild & Co attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en œuvre des mesures témoignant des normes les plus rigoureuses en matière de conduite des affaires et d'intégrité conformément aux dispositions du présent Code de conduite des fournisseurs concernant non seulement leurs relations avec les entités et salariés de Rothschild & Co, mais aussi avec leurs propres salariés et sous-traitants ou tout autre tiers apparenté des entités et sociétés du fournisseur.

Les fournisseurs de Rothschild & Co devront ainsi :

1. Se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables
2. Respecter la politique de tolérance zéro de Rothschild & Co en matière de corruption
3. Respecter les droits et la dignité de toutes les personnes avec lesquelles ils traitent. Les fournisseurs doivent se conformer aux dispositions des Conventions de l'Organisation internationale du travail et, en particulier, appliquer des politiques et procédures visant :
  - l'élimination du travail forcé et du travail des enfants
  - la liberté d'association et le droit à la négociation collective
  - la suppression de la discrimination sur le lieu de travail
  - des conditions de travail respectueuses de la sécurité et de la santé
  - des rémunérations et des avantages équitables et compétitifs
4. Faire état, auprès de Rothschild & Co, de toute situation pouvant apparaître comme un important conflit d'intérêts

Par ailleurs, Rothschild & Co attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toute la mesure de l'impact de leurs activités sur l'environnement et y remédient activement (ce qui inclut la gestion des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation responsable des ressources comme l'eau, l'énergie et les matières premières, ainsi que la gestion des déchets, entre autres).

Lorsqu'un fournisseur est en situation d'accéder aux données de Rothschild & Co et de les traiter, nous attendons de sa part qu'il ait mis en place des contrôles techniques et organisationnels appropriés pour éviter tout accès non autorisé ou perte de nos données.

Les fournisseurs sont tenus d'exercer leurs activités dans le respect des principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs et de manière conforme à des pratiques commerciales prudentes et aux normes les plus élevées en matière de conduite des affaires. Les fournisseurs ont le devoir d'informer leur contact local chez Rothschild & Co s'ils ont connaissance d'un potentiel problème relatif aux obligations susmentionnées ou d'une violation de ces dernières.

Toute violation du présent Code de conduite des fournisseurs sera considérée comme un manquement grave à la convention ou au contrat applicable. Le groupe se réserve le droit de refuser toute relation avec un fournisseur ou de mettre fin à celle-ci en cas de manquement au présent Code de conduite des fournisseurs ou de situation faisant craindre un tel manquement.

Veuillez adresser toute question concernant le Code de conduite des fournisseurs à votre contact local chez Rothschild & Co.

Le présent Code de conduite des fournisseurs sera applicable à tout nouveau contrat conclu à partir de juillet 2021.